demeurant rue d'Italie, a été blessée au front par la manivelle de son métier. L'ouvrière, qui est occupée dans la teinturerie de MM. Charles et Alphonse Scrépel, a été l'objet des soins de M. le docteur Godefroy qui lui a ordonné huit jours de repos.

— Une aide-cuisinière des cantines scolaires communales de la rue Saint-Vincent-de-Paul, Mme Vve Emérance Deneef, âgée de 37 ans, demeurant rue Archimède, cour Destailleur, s'est blessée en soulevant une marmite. M. le docteur Delattre lui a prescrit dix jours de repos.

Communications

ROUBAIX. — Combattants de 1870-71. — La Commission administrative des Combattants de 1870-71 rappelle aux sociétaires que la réunion mensuelle aura lieu dimanche 13 janvier, à six heures du soir, au café Pandore. La Commission compte sur la présence de tous les sociétaires pour présenter leurs souhaits au président.

—— La Lyre du Fontenoy. — La Commission administrative du choral « la Lyre du Fontenoy » prie tous les sociétaires d'assister à la répétition qui aura lieu le samedi 12 courant, à huit heures et demie précises. — Dimanche réunion au local, à dix heures, pour la sortie des membres honoraires. — Nota : Pour la section dramatique, les répétitions se feront tous les dimanches à dix heures précises. Toute absence non motivée sera passible d'une amende de 0.25 centimes.

—— Club Moderne. — Le comité du Club Moderne prie tous les membres actifs d'assister à la réunion générale du samedi 12 courant, à huit heures et demie précises. Répétition du nouveau chœur en vue du grand concert prochain. L'amende sera de rigueur.

—— Mélomanes Roubaisiens. — Le Conseil administratif prie tous les membres exécutants d'assister à la répétition du samedi 12 janvier qui sera la dernière avant le concert de la Mairie, fixé au lundi 14 janvier. Présence indispensable.

—— « La Jeanne d'Arc », société de Secours mutuels de retraites. — La commission administrative rappelle aux sociétaires que la réunion générale aura lieu dimanche prochain, 13 courant, à 4 heures, au local habituel, café du Demi-Cercle, place Notre-Dame. — Ordre du jour : Paiement des cotisations ; compte-rendu financier ; nomination d'un président.

—— « Jeunesse de l'Ancien Temps ». — Une réunion aura lieu au siège de la société, rue Watt, 57, le samedi 12 courant, à 8 heures 1/2 précises du soir. — Ordre du jour : Répétition générale pour le prochain concert ; renouvellement à la commission ; questions importantes. — Toute personne qui désirerait se mettre sociétaire de la chorale, est prié de se faire inscrire le samedi 12 courant, à 8 heures 1/2 du soir.

—— La Société de Secours mutuels St-François Xavier, se réunira en assemblée le dimanche 13 janvier, en son local, café Molière, 81, rue du Fontenoy. La réunion aura lieu à 5 heures 1/2 précises. — Ordre du jour : Proposition pour la tombola ; questions importantes et diverses. Présence indispensable. Les personnes désireuses de faire partie de la société, sont priées de se présenter à la même heure.

—— Aux vétérans des armées de terre et de mer 1870-1871. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Une réunion de vétérans, des cantons de Roubaix et de Lannoy aura lieu le dimanche 13 janvier, à trois heures de l'après-midi, au café Delattre, Place Fosse-aux-Chênes.

» Prière à tous les anciens compagnons d'arme de vouloir bien honorer de leur présence cette assemblée. Le but de la société est de pouvoir, après dix années de sociétariat, moyennant la faible contribution de douze francs l'an, payables par mois, accorder aux survivants, une retraite annuelle et viagère qui ne pourra excéder six cents francs.

» De plus, les anciens militaires et marins de l'armée active, seront aussi pensionnés après vingt ans, ainsi que leurs fils et gendres des vétérans, âgés de plus de 25 ans.

» Cette œuvre est à la fois patriotique et humanitaire et indépendante de toute société d'anciens combattants.

» Aussi, tous les vétérans comme tous les anciens combattants de 1870-1871, ainsi que tous les anciens militaires de l'armée active, sont priés d'assister à la réunion. »

CROIX

Le port de la soutane. — Le citoyen Desbarbieux, maire socialiste de Croix, voudrait, à son tour, se signaler en décidant que le port de la soutane sera interdit sur le territoire de son fief électoral aux prêtres n'exerçant pas leur ministère dans la commune et aux religieux en général.

On nous apprend, en effet, qu'un arrêté municipal en ce sens, viendrait d'être soumis par lui à la sanction préfectorale...

TENTATIVE DE VOL. — Pour la seconde fois, cette semaine, un maraudeur a tenté de dérober des poules en pénétrant dans l'habitation de M. Dumortier, rue Jeanne-d'Arc. Cette fois encore, les habitants éveillés ont mis le voleur en fuite.

TABLEAU DES CHEMINS AU 1er JANVIER 1901. — Les chemins entretenus à l'état de viabilité sont : chemins d'intérêt commun, n° 112, de Croix à Mouscron, toute la longueur sur le territoire, 1.398 mètres ; n° 143, de Wambrechies à Henu, id., 456 mètres. — Chemins vicinaux ordinaires n° 3, de Beaumont, tout le chemin, 901 mètres ; n° 4, d'En Haut, dit du Croquet, id., 768 mètres ; n° 6, des Ogiers, id., 250 mètres ; n° 7, du Noir-Bonnet, id., 440 mètres.

MÉDAILLE DU TRAVAIL. — M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie vient d'accorder une médaille d'honneur du travail à M. Thomas Boudry, de la maison Holden.

LANNOY

L'AUDIENCE DE SIMPLE POLICE n'a pas eu lieu vendredi matin à Lannoy. Vu le nombre trop restreint des affaires restant inscrites au rôle à cause de la loi d'amnistie, le ministère public a demandé leur remise au mois prochain. Il a été fait droit à cette demande.

FLERS-BOURG

UNE TENTATIVE DE VOL A L'ÉGLISE. — A propos de l'arrestation à Mouscron, mercredi, de deux escrocs surpris en flagrant délit de vol dans la chapelle des RR. PP. Barnabites, dont nous avons parlé, il nous revient que le passage de deux individus suspects, dont le signalement correspond exactement à celui des deux escrocs en question, a été remarqué en l'église de Flers-Bourg ces jours derniers.

Voici dans quelles circonstances : vendredi 4 janvier, à l'heure du midi, M. Bonsaert, clerc-sacristain, entrait à l'église, quand il aperçut, agenouillé sur l'une des premières chaises, à l'entrée, un individu très correctement mis, puis un second, de même apparence, lequel, à ce moment, descendait les marches de l'autel Saint-Pierre, situé à l'extrémité de la nef de droite, et enjambait le banc de communion.

A l'approche du sacristain, l'étranger lui dit simplement qu'il cherchait des cierges pour les allumer devant l'autel ; il ne fut pas autrement inquiété. Quand le clerc descendit du clocher, où il était allé sonner l'angelus de midi, les deux individus avaient disparu. Vers trois heures de l'après-midi, ils firent une seconde apparition autour de l'église, mais la présence de plusieurs voisines que leurs allures suspectes avaient intriguées, les éloignèrent. Quelques jours après, le sacristain constata que la clef du tabernacle de l'autel St Pierre avait disparu. Ses soupçons se portèrent immédiatement sur les deux individus en question. Nous croyons savoir que des renseignements seront pris à Mouscron sur le signalement des deux escrocs arrêtés.

BLESSE D'UN COUP DE PIED DE CHEVAL. — Un cultivateur de Flers-Bourg, M. Arthur Verbecque, âgé de 30 ans, a été victime, vendredi, d'un pénible accident, qui a failli entraîner les plus graves conséquences. Tandis qu'il se trouvait vers sept heures du matin, dans son écurie, en train d'étriller l'un de ses chevaux, l'animal quelque peu surexcité, lui envoya soudain une ruade en pleine poitrine. Le cultivateur eut la chance cependant d'éviter le sabot de l'animal, et ne reçut qu'un coup de jarret.

Bien que souffrant violemment de douleurs internes, il eut la force de se traîner lui-même jusqu'à son habitation. M. le docteur Detroy qui lui a prodigué ses soins, a constaté que le blessé avait une côte fracturée du côté droit.

LYS

LES CHEMINS ENTRETENUS PAR LA VILLE. — Voici la liste des chemins entretenus à l'état de viabilité par la ville, d'après le tableau qui vient d'être dressé : 1° Chemin d'intérêt commun n° 90, de Lannoy à Templeuve, 22 mètres à la charge de la ville ; n° 142, de Leers à Lannoy, 1636 mètres ; Chemins vicinaux ordinaires : n° 3, de Lothem, 1668 mètres ; n° 4, de Wattrelos, 365 m., soit un total de 3691 mètres.

FOREST

LES CONSCRITS. — Voici la liste des conscrits de la classe 1900 : Jules Cardon, J.-B. Delplanque, Alfred Destrois, Joseph Ponthieu, Victor Hequette, Eugène Tricoit.

TRESSIN

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1900. — En 1900 l'état-civil a enregistré 16 naissances, dont 10 garçons et 6 filles ; 12 décès, dont 1 veuf, 3 veuves, 2 femmes mariées, 1 jeune fille, 1 jeune homme, 3 enfants dont 1 garçon et 2 filles et 1 mort-né ; mariage, néant.

L'INSCRIPTION DE LA CLASSE 1900 a été faite, dimanche, 6 janvier courant : trois jeunes gens ont été inscrits : Laporte Constant, Noé Eugène, Santine Prudent-Emile.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

Spécialité de **Catalogues. — Prix-Courants. — Mémoires. — Compte-rendus. — Brochures — Travaux divers à grand tirage.** Prix très modérés. Outillage moderne. — Exécution rapide et soignée. 6

La meilleure de toutes est la Chicorée « NOS DELICES », garantie pure. 78419

Plantes stérilisées, couronnes, Lallemand-Duhar, 31 Grande-Rue

VOULEZ-VOUS quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de Tante Rosalie, prix, 1 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 8546

AVIS AUX BRASSEURS. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 5293

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE. OBJETS D'ART
Prochainement les magasins et ateliers de **MOREL GOYEZ**, 19 et 27 *rue Royale*, à Lille, seront transférés et réunis, 33, *rue Requermoise*, ancienne maison (Henri Delesalle. 78229

MAISON DEFLOU
5, rue de la Gare, 5, Roubaix
Hautenouveauté en chaussures d'hiver. Bottes souliers, dernier genre, pr soirées et bals. Seule dépositaire de la marque Finet.

WATTRELOS

LES FUNÉRAILLES D'UN ANCIEN COMBATTANT DE CRIMÉE. — Vendredi matin, à neuf heures, ont eu lieu, en l'église Saint-Maclou, les funérailles de M. François Kessler, ancien combattant de la guerre de Crimée, titulaire de la médaille militaire et de la médaille de Crimée, membre de la société des Sauveteurs du Nord. Une forte délégation de cette société assistait à la cérémonie. Sur la tombe, le discours suivant a été prononcé :

« Messieurs, c'est un devoir de reconnaissance et d'affection que je remplis en venant au nom des Sauveteurs du Nord, dire un dernier adieu au regretté Kessler François et exprimer les sentiments unanimes de tous ses camarades.

» Nous voyons avec une profonde douleur disparaître cet homme de bien qui ne comptait que des amis. La mort vient de l'enlever à notre plus grande affection. Kessler n'était pas seulement un brave citoyen, mais il a donné aussi à la patrie tout son dévouement. Né à Oberhergheim (Haut-Rhin), en 1829, il fut incorporé en 1851 au 7e léger, embarqué à Toulon en 1851 pour l'Afrique où il fit la campagne embarqué à Oran, en mai 1854, pour la guerre de Crimée, blessé à la face par un éclat de bombe le 27 mai 1855, blessé aux deux jambes et à la tête par des biscains et des balles, le 18 juin suivant au siège de Sébastopol, décoré de la médaille militaire par décret impérial du 13 janvier 1856 et de la reine d'Angleterre, alors notre alliée, le 31 juillet de la même année. Kessler, par suite de nombreuses blessures, fut réformé, et son grand regret fut de quitter le régiment.

» Rentré dans sa famille, il a donné des soldats à la France, et après la terrible guerre de 1870, lorsque son pays fut annexé, il ne voulut pas être prussien et il vint se fixer ici avec toute sa famille.

» Il emporte dans la tombe l'estime de tous. Un tel homme devait entrer dans notre grande phalange humanitaire où il a été reçu comme un frère. Si nos regrets et nos condoléances unanimes peuvent apporter quelques adoucissements à la douleur d'enfants et petits-enfants chéris, qu'ils reçoivent ici l'expression de notre sincère sympathie.

» Au nom des Sauveteurs du Nord, au nom de votre famille et de cette assistance, je vous adresse, Kessler, cher camarade, notre dernier adieu. »

TOURCOING

ÉPHÉMÉRIDES TOURQUENNOISES

12 Janvier 1663. — *Les Pères Carmes prient M. Meurisse, bailly de Tourcoing, d'acheter trois bonniers de terre, situés sur la seigneurie des Pourrains, pour y établir leur couvent.*

LE CONSEIL MUNICIPAL a tenu, vendredi soir une séance extraordinaire. Nous en rendons compte plus loin.

MODIFICATION A L'HEURE DE LA VILLE. — Nous avons reçu la communication suivante :

L'horaire des cars ouvriers avait été fixé de manière à permettre aux ouvriers tourquennois qui ont leurs occupations à Roubaix d'arriver en temps voulu à leur travail.

» D'une réclamation d'un groupe d'ouvriers de Tourcoing parvenue à l'Administration municipale, il résulterait que ce but n'est pas atteint et que les cars arrivent trop tard à Roubaix, parce que l'heure de Tourcoing est en retard sur celle de la ville voisine.

» Afin de remédier à cet état de choses préjudiciable à un grand nombre de nos concitoyens, l'Administration municipale a décidé qu'à compter du samedi 12 janvier 1901, l'heure de Tourcoing serait avancée afin de la faire concorder avec celle de Roubaix. »

UNE CONFERENCE SUR LA TUBERCULOSE — M. le docteur Lemière, l'éminent professeur des Facultés catholiques de Lille, a développé, vendredi soir, devant un auditoire plus nombreux que jamais, un sujet à l'ordre du jour : la « Tuberculose ».

Avec ce talent de parole qu'on lui connaît, le distingué conférencier a, durant une heure, exposé en un langage simple et clair les méthodes de traitement à employer contre cette maladie redoutée.

Qu'est-ce que la tuberculose ? C'est la pénétration dans l'organisme du bacille de Koch. Ce parasite microbien, qui revêt la forme d'un champignon microscopique, et répandu à profusion dans l'air. Il est acquis que tous les êtres vivants absorbent ce microbe par les voies respiratoires. Mais, de même qu'un champignon doit, pour germer, être semé sur un terrain propre à favoriser sa culture, ainsi, le bacille de Koch n'exerce ses ravages que sur des organes affaiblis. De ces considérations, on peut déduire deux nouvelles définitions de la tuberculose : C'est, ou bien le résultat de la culture du bacille, ou encore le résultat de la lutte entre le bacille et l'organisme.

Les deux méthodes de cure actuellement en vigueur consistent soit à combattre directement le bacille, soit à renforcer la résistance de l'organisme.

Les modes de traitement sont nombreux : M. le docteur Lemière les divise en quatre principaux. C'est d'abord la méthode empirique, méthode des charlatans, à laquelle on attache malheureusement de l'importance.

Le traitement de fortune ou de coups d'audace réclame l'intervention chirurgicale. M. Lemière ne se déclare pas partisan de ce traitement qui consiste à opérer l'ablation de la partie malade ; très fréquemment, sinon toujours, des foyers microscopiques, rayonnent diffus, en dehors de la partie atteinte.

Le troisième traitement s'adresse au bacille pour le tuer. On emploie des antiseptiques qu'on fait arriver au microbe par des inhalations et des injections dans le sang. Le grand inconvénient que présente ce mode de cure, c'est que les antiseptiques sont toxiques et qu'une quantité déterminée de ces antiseptiques est indispensable pour agir sur le microbe.

Le conférencier apprécie les tuberculines de Koch qui, à côté des principes immunisants, renferment des principes toxiques.

Dans le même ordre d'idées, se place la sérothérapie ; existe-t-il un sérum antituberculeux ? C'est peut-être la méthode de l'avenir, mais elle n'est pas encore découverte.

Enfin, la quatrième méthode, celle que préconise M. le docteur Lemière, c'est l'exaltation de la résistance de l'organisme. Le conférencier examine les effets du traitement alimentaire et du traitement médicamental qui améliorent, mais ne guérissent pas.

La meilleure méthode comprend trois cures : la cure de suralimentation, la cure de repos et d'exercices modérés et la cure d'aération et d'altitude.

Cette méthode est appliquée dans tous les sanatoria.

M. le docteur Lemière donne ensuite sur les effets de cette méthode, des chiffres probants ; dans des sanatoria d'Allemagne on a constaté 20 à 30 pour cent de guérisons. Cette proportion notable suffit à faire converger tous les efforts vers la création de nombreux sanatoria. La conférence de M. le docteur Lemière a été vivement applaudie.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Vendredi matin il est arrivé aux halles : Moules, 200 kilos ; Huîtres, 2.000 kilos ; Marée, 2.050 kilos ; Harengs, 450 kilos ; Pommes de terre, 140 kilos ; Oignons, 25 kilos ; Pommes 110 kilos.

DÉCOUVERTE D'UN NOYÉ QUAI DE CHERBOURG. — Vendredi matin, vers huit heures, des ouvriers de M. Masquilier, entrepreneur, quai de Cherbourg, qui étaient occupés à travailler le long de la berge, aperçurent dans le canal la tête d'un homme, émergeant d'une couche de glaçons. On prévint téléphoniquement la police de cette lugubre découverte ; deux agents se rendirent aussitôt sur les lieux. A l'aide de crochets, on ramena un cadavre sur la berge et l'identité du noyé ne tarda pas à être établie. C'est un nommé Louis Cousin, âgé de 33 ans, originaire d'Herzeele, ouvrier cantonnier au chemin de fer, et demeurant en logement rue de la Tossée, 31. Cet homme, paraît-il, s'était énivré mardi dernier, après avoir touché la paie de son mois, et, depuis ce moment n'avait plus reparu à son logement. On a retrouvé dans l'une des poches de l'infortuné cantonnier une somme de 59 francs. Après examen médical et constatations judiciaires, le cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu. Tout fait supposer qu'on se trouve en présence d'un accident.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de MM. Masurel frères, à Tourcoing-lez-Francs, une ouvrière gilboxière, Mlle Julie Florin, âgée de 16 ans, demeurant rue du Général-Souham, ??, a été blessée au pied gauche par la chute d'un tréteau. Il en est résulté une contusion. M. le docteur Leduc lui a prescrit un repos de sept à huit jours.

— A la filature de M. Haeffely, un ouvrier bâcleur, M. Arthur Castel, âgé de 17 ans, demeurant rue des Trois-Pierres, 150, a eu le pied droit pris entre le chariot et le butoir de son métier renvideur. M. le docteur Vannenfuille a relevé une contusion. L'incapacité de travail sera d'une dizaine de jours.

UN GARÇON BRASSEUR BLESSE D'UN COUP DE PIED DE CHEVAL. — Dans la soirée de jeudi un accident s'est produit à la brasserie de M. L. Plouvier, rue des Ursulines 40. Vers quatre heures, un garçon brasseur, M. Amand Hasbroucq, âgé de 32 ans, en tentant d'arrêter, a reçu un coup de sabot de l'un des chevaux. Il en est résulté une forte contusion. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Bourgois, Hasbroucq a été reconduit à son domicile. L'incapacité de travail sera de trois semaines environ.

RONCQ

SERVICE VICINAL. — Voici le tableau des chemins entretenus à l'état de viabilité au 1er janvier 1901, sur le territoire de cette commune. 1° Chemin de grand communication n° 36 de Quesnoy-sur-Deûle à Comines et à Tourcoing, 709 mètres. — 2° Chemins d'intérêt commun n° 6 du Dronckart ou de Lille à Courtrai 3.500 mètres ; n° 91 de Leers à Bousbecque 3.283 m. ; n° 149 de Wambrechies à Halluin, 512 mètres. — 3° Chemins vicinaux ordinaires n° 3, du Blanc-Four à Bousbecque, 2.661 mètres ; n° 5 du Billemont, 1153 m. ; n° 7, de Linselles ou du Bois-Blanc, 219 mètres ; n° 8, des Chats-Huants, 1650 mètres.

UN JEUNE ENFANT QUI SE FRACTURE LA JAMBE. — Un jeune garçon de 5 ans, Eugène Foumentreau, est tombé si malheureusement qu'il s'est fracturé la cuisse gauche. M. le docteur Galissot appelé à lui donner des soins, a réduit la fracture et estime que la guérison exigera un repos d'au moins deux mois.

UN INSTITUTEUR VICTIME D'UN ACCIDENT A TOURCOING. — Jeudi matin, vers dix heures et demie du matin, un instituteur de l'école communale du Centre, M. Albert Beaumont, passant à bicyclette dans la rue de Dunkerque, à Tourcoing, a fait une chute et s'est donné au poignet gauche, une grave foulure. Il a reçu les soins de M. le docteur Decherf, qui pense que la guérison nécessitera au moins quinze jours.

HALLUIN

L'ABAISSEMENT DU PRIX DE LA BIERE. — En raison de la nouvelle loi sur les boissons et de l'abaissement du tarif de l'octroi et à la suite d'une demande des cabaretiers de la ville, un certain nombre de brasseurs, MM. Demeesters, Duverdyn, Lecroart et Beylemans, ont décidé de réduire le prix de la bière. C'est ainsi que la tonne de bière qui coûtait 26 fr. 60 les 160 litres, ne se vendra dorénavant aux cabaretiers que 25 francs, soit une réduction de 1 fr. 60.

UNE RIXE PEU ORDINAIRE. — UNE FEMME QUI JETTE DE L'EAU BOUILLANTE. — Un fait peu banal et qui revêt un caractère assez grave, s'est produit dans la rue Traversière, cour Duval. Deux voisins, Camille Sergeant, 36 ans, manœuvre de maçon, et Emile Lesage, 21 ans, tisserand, s'étaient pris de dispute. Tout à coup survint la mère de ce dernier, Lucienne Van Eckout, femme Lesage, qui, saisissant un récipient rempli d'eau bouillante, en jeta le contenu à la tête de Sergeant qui fut sérieusement brûlé à la tête et aux bras. M. le docteur Pierchon fut aussitôt appelé à donner ses soins au blessé. Il juge que les brûlures reçues ne sont pas graves, mais qu'elles entraîneront cependant une incapacité de travail de trois semaines. M. Toutain, commissaire de police, a ouvert une enquête et a dressé procès-verbal à la charge de la femme Lesage.

LE MOYEN DE SE PROCURER LA VIE A BON MARCHE. — Il y a quelques jours, M. Constant Verrhuslt, marchand de journaux et épicier, rue des Linselles, voyait se présenter chez lui une femme qui, au nom de la tenancière d'un estaminet voisin, se faisait livrer 1 litre de genièvre, 1 litre d'eau-de-vie et pour une certaine quantité d'articles d'épicerie et dont le montant s'élevait à environ cinq francs.

Sans méfiance aucune, on servit la femme qui partit, emportant la marchandise. Ce n'est qu'hier, au moment où M. Verrhuslt se présentait chez la cabaretière, qu'il s'aperçut qu'il avait été victime d'une escroc. Plainte a été déposée à la police.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 8
Superbes portraits 40×30 gratis aux mariés

LILLE

SOCIETE DES CHRYSANTHEMISTES DU NORD. — Au mois de novembre 1900, lors de l'exposition de chrysanthèmes que la Société des Chrysanthémistes du Nord avait organisée dans la salle des fêtes de la rue de l'Orphéon, le bruit de la dissolution avait un moment circulé par suite de la démission de son secrétaire général, M. A. Cordonnier.

Nous apprenons aujourd'hui que cette société a tenu mardi 8 janvier, une assemblée générale et, après avoir vérifié la situation qui est très prospère, a renouvelé son comité dont M. Cordonnier continue à faire partie.

Il aurait, en effet, été regrettable que cette association, la seule de la région, qui compte plus de 400 membres et qui nous a donné de si belles expositions, disparaisse si tôt.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE. — Le comice agricole se réunira, mercredi prochain, 16 janvier 1901, à onze heures un quart du matin, à l'ancienne faculté des sciences, rue des Fleurs, au premier étage, salle de l'Amphithéâtre numéro 2 (près du Lycée).

Ordre du jour : 1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance. — 2. Installation des membres du bureau pour l'année 1901. — 3. Correspondance. — 4. M. Numa Rousse : Les mélasses. — 5. M. Numa Rousse : Considérations à propos de la loi nouvelle sur le régime des boissons. — 6. Nomination de la Commission chargée de l'organisation des concours de Roubaix en 1901. — 7. Lectures et propositions diverses.

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DU NORD s'est réunie à la Préfecture mercredi après-midi.

Elle a successivement examiné, au cours de la séance, toutes les questions inscrites à l'ordre du jour :

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre dernier est adopté.

Sourds-muets et jeunes aveugles : Alloué une demi-bourse au sieur Noel Roussel, sourd-muet, et Adrienne Cornille, sourde-muette, de Marcq-en-Barœul.

Sociétés de secours mutuels. — Subventions : Alloué 1.050 francs à diverses sociétés.

Une terrible tempête a sévi sur tout le littoral le 28 décembre et a fait de nombreuses victimes dans la population si intéressante des pêcheurs de Gravelines et de Grand-Fort-Philippe.

Les victimes sont au nombre de huit : M. le Préfet propose à la commission et cette proposition est faite en même temps par M. le président Demarle-Petel représentant ces populations, d'allouer aux familles des victimes une somme de 1.000 francs. Cette somme sera imputée sur le fonds des amendes de police correctionnelle. La proposition est unanimement accueillie.

La séance est lovée à 5 heures.

CERCLE DES ETUDIANTS DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LILLE. — Mardi 15 janvier, aura lieu dans la salle des fêtes du cercle, Grande-Allée, la fête des chansons de Noël, qui, chaque année, réunit les membres actifs et les membres honoraires.

De nombreuses chansons et un excellent orchestre rendront cette fête inoubliable.

La nouvelle commission du cercle espère que tous les membres actifs et honoraires seront fidèles aux traditions et viendront nombreux mardi prochain, à 8 heures un quart, au nouveau cercle.

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de notre ancien confrère, M. Claude Caze, qui fut rédacteur en chef du « Réveil du Nord ». M. Claude Caze a succombé à une maladie de cœur à Ollioules (Var), où il avait été, on le sait, nommé percepteur.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance extraordinaire du 11 janvier 1901
Présidence de M. E. Lecomte, adjoint

La séance est ouverte à neuf heures.

Sont présents : MM. Lecomte, Salembien, Flament, et Cordier, adjoints ; Ducoulombier, Honoré-Colson, Dassonville, Parsy, Leveugle, Henri Loridant, Ch. Leplat, Lefebvre, Darras, Scalbert, Maertens, Saison, Coppin, Campion, Corion, Decavèle, Masurel-Leclercq, H. Dumortier, Duvillier, Six, Charles Loridan, Ladesou, Rompteau, Vogt, Quivron.

Excusés : MM. Dron, maire ; Massard, Martin, Delphin-Dumortier.

M. Henri Loridant, nommé par acclamations secrétaire pour la séance, donne lecture du procès-verbal des deux précédentes séances.

Cette lecture dure près de trois quarts d'heure.

Plusieurs conseillers municipaux demandent la parole. M. Charles Loridant s'étonne que le procès-verbal n'ait pas fait mention de son vœu tendant à faire nommer la commission d'hygiène à l'église Saint-Jacques, afin de se rendre compte des odeurs infectes qui s'en dégagent. Il est décidé que le vœu sera porté au procès-verbal de la séance.

M. Quivron réclame contre l'émission au procès-verbal des paroles qu'il a prononcées. Il prétend qu'il a dit qu'il faut souhaiter que les écoles libres disparaissent. M. Flament dit que ceci ne regarde pas le Conseil.

M. Quivron demande pourquoi M. le Maire est absent.

M. le Président dit que M. le Maire est retenu à Paris par des affaires intéressant la ville.

M. Quivron. — Il a voulu encore s'échapper.

M. Flament. — M. le Maire n'a pas l'habitude d'esquiver les discussions !

Quelques protestations partent du public.

M. le Président dit que si ces manifestations se renouvellent il fera évacuer la salle.

M. Darras proteste contre le fait qui s'est produit d'une discussion intéressant le Blanc-Seau survenue à une heure tardive alors que les conseillers du quartier avaient dû quitter la séance.

Sous le bénéfice de ces observations les procès-verbaux sont adoptés.

—— Eglise Notre-Dame-de-Lourdes. — Le Conseil approuve la construction de la façade de l'église de Notre-Dame-de-Lourdes dont les frais sont supportés par M. le curé.

—— Suppression de vieilles constructions rue du Dragon. — Par suite d'une entente avec M. Gadenne, les vieilles constructions de la rue du Dragon appartenant à ce propriétaire, disparaîtraient moyennant une indemnité relativement minime, 321 francs. La question devrait être renvoyée à l'examen de la commission de la voirie, néanmoins le Conseil la règle de suite en votant le crédit de 321 francs.

—— Viaduc du canal. — Le projet d'établissement d'un garde-corps est renvoyé à l'examen de la commission de la voirie.

—— Rue du Collecteur. — Le Conseil homologue le plan d'alignement de cette rue.

—— Travaux de pavage. — Par suite de l'augmentation des prix des matériaux, il n'est pas possible d'adjuger les travaux de pavage. La commission de la voirie avisera s'il y a lieu d'augmenter les prix des cahiers des charges.

—— Fourniture d'eau à Mouvaux. — La demande du Conseil municipal de Mouvaux tendant à obtenir la fourniture d'eau potable, est rejetée.

—— Réservoir des Bonnets. — Le Conseil autorise l'administration à effectuer un nouveau versement à l'entrepreneur de la construction du réservoir des Bonnets.

—— Service des eaux. — Le Conseil autorise l'administration municipale à traiter amiablement avec M. Fauconnier de Roubaix pour l'indemnité due par suite de l'inondation de l'atelier de M. Fauconnier.

—— Caserne des pompiers. — Le Conseil homologue les procès-verbaux de réception de différents travaux à la caserne des pompiers.

—— Octroi. — Il s'agit de l'approbation du cahier des charges pour la fourniture des chaussures aux préposés de l'octroi.

M. Charles Loridant demande si on ne pourrait pas autoriser les employés d'octroi d'acheter leurs chaussures comme le font les agents de police.

M. Quivron veut la liberté pour les employés d'octroi comme pour les agents, d'acheter leurs chaussures même en Belgique s'ils le désirent.

M. le Président propose de renvoyer la question à la commission des finances. Elle reviendra ensuite en discussion.

Cette solution est adoptée par 14 voix contre 12.

—— Paroisse St-Eloi. — La fabrique de cette église sollicite le rétablissement de l'indemnité de logement de 500 francs qui a été biffée du budget. La fabrique invoque le peu de ressources et les charges de la paroisse.

La pétition est renvoyée à la commission des finances.

M. Rompteau. — Au lieu de donner ces 500 francs au curé de St-Eloi, on devrait augmenter la distribution de charbon aux malheureux.

M. le Président. — Mais c'est la commission des finances qui examinera la pétition de la fabrique de St-Eloi.

—— Institut Colbert. — Le Conseil régularise le traitement du professeur de travail manuel à l'Institut Colbert.

—— Boursiers de la ville. — M. Dussart informe l'administration qu'il a obtenu le diplôme d'architecte et la remercie du concours financier qu'elle lui a accordé.

—— Représentation théâtrales. — Trois demandes de subventions pour représentations théâtrales la saison prochaine sont parvenues à l'administration municipale.

Renvoi à la Commission des finances.

—— Immeuble Pollet-Hassebroucq. — Le Conseil est autorisé à accepter la résiliation de bail d'une partie de l'immeuble Pollet-Hassebroucq qui a été acquis par la Ville.

M. Quiévron demande si on va bien affecter cet immeuble à une Bourse de commerce qui n'a plus de raison d'être puisque les intéressés eux-mêmes en ont demandé la suppression.

M. Scalbert demande à présenter une motion.

M. le Président lui fait remarquer qu'en session extraordinaire on ne peut déposer ni vœu ni motion.

M. Scalbert. — En tout cas, je la représenterai. (Ce conseiller quitte alors la salle.)

—— Crédits supplémentaires. — Le Conseil régularise toute une série de crédits supplémentaires pour l'exercice 1900.

—— Travaux d'entretien et de fournitures diverses. — Les procès-verbaux de réception des travaux d'entretien et de diverses fournitures sont homologués.

—— Société des Courses. — M. H. Loridan donne lecture d'un rapport de M. Dolphin Dumortier proposant, au nom de la Commission des finances, d'allouer un subside de 1.500 francs à la Société des Courses en 1901.

La Société des Courses avait en outre demandé 5.000 francs pour l'organisation de courses en 1902. La Commission des finances n'a pas cru devoir accorder cette somme de 5.000 francs, mais elle propose d'allouer, dès à présent, une somme de 1.500 francs pour 1902.

—— Caisse des retraites des employés municipaux. — La Commission des finances, rapporteur M. Orélio, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de faire droit à une demande de remboursement de 135 francs versés à la Caisse des retraites par M. Jules Verbelle, employé au cadastre avant l'accomplissement de son service militaire.

— Le Conseil fixe ensuite à 972 fr. 91 la pension de retraite de M. Frédéric Destombes, receveur d'octroi. — Rapporteur, M. Ch. Loridan, au nom de la Commission des finances.

—— Musique municipale. — M. Parsy dépose, au nom des Commissions réunies des Beaux-Arts et des Finances, un rapport relatif à la demande faite par le président de la Musique municipale, en vue d'obtenir le renouvellement de l'uniforme et le remplacement de quelques instruments.

Les Commissions proposent d'ajourner la question de l'habillement jusqu'au dépôt du compte administratif de 1900 afin de connaître les disponibilités et d'autoriser le Maire à utiliser une somme de 1.000 francs affectée à l'entretien de l'uniforme pour l'achat des instruments.

Le Commission toutefois prient l'administration de réclamer l'application stricte du règlement de la Musique municipale et entre autres les articles visant les obligations des musiciens concernant le bon entretien des uniformes et des instruments.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

—— Eclairage de la rue du Canal. — Sur un rapport de M. Cocheteux, lu par M. Loridan, le Conseil vote en principe le projet d'éclairage de la rue du Canal, dont la dépense s'élèvera à 4.623 fr. 80.

La séance est levée à onze heures.

FEUILLETON DU 13 JANVIER 1901 N° 216

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

QUATRIÈME PARTIE

XXIV
Le Mail-Coach

— C'est que personne ne peut me raconter sa légende, à cette fée dont pourtant tout le monde parle couramment à Dinard. Et mon oncle Arnold prétend même... Tenez, regardez-le qui éclate de rire ; il va vous dire que c'est une plaisanterie, qu'il n'y a pas plus de légende que de fée.

— La fée du Guildo, s'écria Arnold, en donnant une petite tape à sa nièce ; mais je t'ai déjà dit vingt fois que c'était à ton papa qu'il fallait en demander l'histoire. N'est-ce pas Claude ?

Claude sourit du bout des lèvres.

— Peut-être, prononça-t-il.

— Alors, papa, pourquoi ne veux-tu pas me la dire ?

— Oh, Monsieur ! supplia Jane à son tour, vous nous la raconterez aujourd'hui ? C'est si joli une légende qu'on vous dit au milieu des ruines qui en sont le cadre !

Kermeric, semblant étonné, interrogea :

— Ah ça ! Monsieur Champagney, y aurait-il vraiment une légende de la fée du Guildo ? Et la connaîtriez-vous ? Moi qui suis du pays, et plus que qui que ce soit, car toutes les terres environnantes m'appartiennent, et nous allons voir tout à l'heure en face, l'habitation de ma mère, je n'ai jamais entendu, dans mon enfance, parler d'une semblable légende.

— C'est, déclara très posément Claude, qu'il y a toutes sortes de légendes, des vieilles, des neuves...

— Et celle-ci, Monsieur ?

— Est absolument moderne.

— Alors, je vais vous supplier, moi aussi, avec une curiosité d'enfant, de vouloir bien nous la conter.

— Au dessert, Monsieur, répondit Claude se mettant à sourire. Tout le monde doit être mort de faim ; mais je vous le promets pour le dessert.

On continua de gravir la pente et on arriva dans le beau quadrilatère que forment les ruines.

Tout de suite, Jane, Ninie et Marc coururent aux murailles, grimpèrent jusqu'aux fenêtres d'où, à travers les arbres, on aperçoit la campagne, puis à celles qui dominent l'Arguenon.

Et alors Jane et Marc poussèrent un cri de surprise et de joie.

Ninie éprouva aussi une grande joie, mais pas de sur